



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU JURY CRPE

SESSION 2023

ACADÉMIE DE LYON

Ce rapport comprend :

- un rappel du texte officiel concernant les épreuves du concours, page 1
- le CRPE dans l'académie de Lyon en chiffres, page 6
- Les comptes rendus des responsables des commissions :
Epreuves d'admissibilité
 - « Epreuve écrite disciplinaire de français, page 8
 - « Epreuve écrite disciplinaire de mathématiques, page 21
 - « Epreuve écrite d'application Histoire, géographie, enseignement moral et civique, page 27
 - « Epreuve écrite d'application Sciences et Technologie, page 32
 - « Epreuve écrite d'application Arts, page 35Epreuves d'admission
 - « Epreuve de leçon Français - Mathématiques, page 37
 - « Epreuve d'entretien, page 40
 - « Epreuves facultatives LVE, **en attente**

PARTIE I – LES EPREUVES ET LES ATTENDUS DU CONCOURS

*Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial
et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles
NOR : MENH2033191A
JORF n°0025 du 29 janvier 2021*

EPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires. Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

I. - Epreuves d'admissibilité

I. - 1. Epreuve écrite disciplinaire de français

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.
Durée : trois heures ; coefficient 1.

I. - 2. Epreuve écrite disciplinaire de mathématiques

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.
Durée : trois heures ; coefficient 1.

I. - 3. Epreuve écrite d'application

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- sciences et technologie ;
- histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer, dans le domaine choisi, une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner ; et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

Sciences et technologie :

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances

d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale.

Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Histoire, géographie, enseignement moral et civique :

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances

d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Arts :

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale,

arts plastiques, histoire des arts.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances

d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

II. - Epreuves d'admission

II. - 1. Epreuve de leçon

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de

ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques

de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury

lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (français : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie ; mathématiques : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie) ; coefficient 4.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

II. - 2. Epreuve d'entretien

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie (trente minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

Le candidat dispose de trente minutes de préparation.

A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif

d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et

l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV.

Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes ; coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

III. - Epreuve facultative

Epreuve orale facultative de langue vivante étrangère

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : dix minutes).

Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : dix minutes en français suivi d'un échange de dix minutes dans la langue vivante étrangère choisie).

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

Durée de préparation : trente minutes. Durée de l'épreuve : trente minutes.

L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

PARTIE II LE CRPE DANS L'ACADEMIE DE LYON EN CHIFFRES

Recrutement	Inscrits	Nombre de candidats présents écrits à la première épreuve	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents oraux	Nombre de postes	Moyenne 1er admis liste principale /20	Moyenne dernier admis liste principale / 20	Moyenne générale /20
CRPE public externe	2245	906	735	646	453	20,5	11,3	15,28
CRPE public 2nd concours interne	229	58	34	24	21	17,7	10,11	13,29
CRPE public 3ème concours	586	176	49	39	31	19,11	14,05	16,82
CRPE privé externe	557	209	105	89	66	19,75	12,78	15,75
CRPE privé 2nd concours interne	112	37	12	12	8	18,52	11,55	14,63
TOTAL	3729	1386	935	810	579			

Recrutement	Nombre de copies				
	Français	Mathématiques	Epreuve écrite d'application		
			Histoire Géographie Enseignement moral et civique	Sciences et Technologie	Arts
CRPE public externe	906	890	418	264	206
CRPE public 2nd concours interne	58	57	21	21	16
CRPE public 3ème concours	176	171	66	67	39
CRPE privé externe	209	209	91	11	43
CRPE privé 2nd concours interne	37	37	22	76	4
TOTAL	1386	1364	618	439	308

Rapport du jury du CPRE session 2023 – Académie de Lyon

Écrits CRPE 2023						
Recrutement	Épreuve écrite de français					
	Nb AB	Note <10	Pourcentage copies	Note > = 10	Pourcentage copies	Moyenne /20
CRPE public externe	1339	247	27%	659	73%	12,1
CRPE public 2nd concours interne	171	16	28%	42	72%	11,49
CRPE public 3ème concours	410	56	32%	120	68%	11,63
CRPE privé externe	348	42	20%	167	80%	12,4
CRPE privé 2nd concours interne	75	9	24%	28	76%	11,93
TOTAL	2343	370	27%	1016	73%	11,91

Écrits CRPE 2023						
Recrutement	Épreuve écrite de mathématiques					
	Nb AB	Note <10	Pourcentage copies	Note > = 10	Pourcentage copies	Moyenne /20
CRPE public externe	1355	198	22%	692	78%	12,93
CRPE public 2nd concours interne	172	21	37%	36	63%	11,16
CRPE public 3ème concours	415	53	31%	118	69%	12,19
CRPE privé externe	348	40	19%	169	81%	13,28
CRPE privé 2nd concours interne	75	9	24%	28	76%	12,01
TOTAL	2365	321	24%	1043	76%	12,31

Écrits CRPE 2023			
Recrutement	Épreuve écrite d'application		
	Sciences	Hist/Géo	Arts
	Moyenne/20		
CRPE public externe	11,85	12,2	12,43
CRPE public 2nd concours interne	11,79	10,3	11,68
CRPE public 3ème concours	10,63	10,16	11,67
CRPE privé externe	12,13	11,55	11,33
CRPE privé 2nd concours interne	10,9	13	10,75
Moyenne générale épreuve /20	11,46	11,44	11,57

Oraux CRPE 2023							
Recrutement	Nombre de candidats présents oraux	Matière épreuve					
		Moyenne oral 1 Leçon /20	Moyenne oral 2 Entretien /20	Moyenne oral langues étrangères allemand /20	Moyenne oral langues étrangères Anglais /20	Moyenne oral langues étrangères Espagnol /20	Moyenne oral langues étrangères Italien /20
CRPE public externe	646	11,85	12,97	13,40	13,12	12	12,85
CRPE public 2nd concours interne	24	9,62	10,84		7,29	11	
CRPE public 3ème concours	39	14,23	14,33		13,14	17,5	11
CRPE privé externe	89	12,93	13,77		12,66	11,33	13
CRPE privé 2nd concours interne	12	11,71	10,77	12,50	14		11
TOTAL	810						

PARTIE III LES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITE

Epreuve écrite disciplinaire de français.

Notée sur 20. Durée de trois heures ; Coefficient 1.

Responsables de la commission :

Michel FIGUET – IA-IPR

Patricia BOURGEON – IEN

L'objectif de ce rapport, qui ne diffère que peu de celui de la session précédente, est de proposer quelques pistes de correction pour les éléments les plus techniques, et surtout de fournir aux futurs candidats et aux formateurs qui les accompagneront une aide méthodologique qui leur permettra, nous l'espérons, de se préparer au mieux et de faire partie des lauréats des sessions futures.

Notons, tout d'abord, que l'on attend des candidats qu'ils soient capables de percevoir l'implicite des questions qui leur sont posées afin d'y répondre le plus complètement possible. Même si dans leur pratique, les enseignants sont vivement encouragés à adopter une démarche totalement explicite, il n'en va pas de même pour les travaux universitaires auxquels les candidats ont été formés et dont le concours de recrutement est un des aboutissements possibles.

L'ensemble des questions qui sont posées, au-delà de leur caractère technique, vise à s'assurer que la base des connaissances et compétences de futurs Professeurs des Écoles est présente. On n'attend évidemment pas une maîtrise absolue de ces éléments, mais une solidité certaine de ce substrat et une grande rigueur d'application à partir

desquels les futurs enseignants déploieront leurs talents auprès des élèves qui leur seront confiés.

Le texte soumis à l'intelligence des candidats ne posait pas de problèmes spécifiques, il s'agissait d'un extrait du roman *S'adapter* de Clara Dupont-Monod. Les concepteurs du sujet ont, cette année, fait le choix d'une œuvre tout à fait contemporaine. Ce choix était de nature à faciliter le travail des candidats puisque le vocabulaire employé et le cadre référentiel leur étaient tout à fait familiers, en dépit des quelques éléments techniques que l'on trouve dans le troisième paragraphe.

Première partie : Étude de la langue

Les questions de grammaire, lors de cette session, ne présentaient pas de difficultés spécifiques. Tout candidat ayant préparé sérieusement cette épreuve pouvait y répondre, nous nous réjouissons de ce qu'une majorité des candidats ait préparé avec soin cette partie de l'épreuve. On retrouvait les questions posées, session après session, aux candidats au CRPE, sur les valeurs des temps et des modes, sur les propositions, sur les natures et fonctions. Tout candidat au concours doit savoir que ces questions sont incontournables et se préparer en conséquence. Toutefois, comme souvent en grammaire, les correcteurs ont regretté un manque de connaissances sur ces points et de rigueur qui a conduit certains à fournir des réponses *a minima* incomplètes, ce qui ne saurait rapporter quelque point que ce soit. Rappelons avant tout que la rédaction n'est attendue pour les questions de grammaire et d'analyse lexicale et que les candidats pourront gagner un temps précieux en évitant cette étape, voire en proposant, quand cela se justifie, des réponses tabulaires.

Deux ouvrages pourront, avec profit, aider les futurs candidats à se préparer à cette épreuve, il s'agit des deux volumes actuellement parus, rédigés par Philippe MONNERET, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne, et Fabrice POLI, Inspecteur Général de l'Éducation du Sport et de la Recherche : *Grammaire du français – Terminologie grammaticale* (parue en juin 2020) et *La Grammaire du français, du CP à la 6^e* (parue en décembre 2022), tous deux librement disponibles sur Eduscol. Les ouvrages commerciaux disponibles sont assurément complets et globalement justes, mais ils sont

*trop complets*¹, que ce soit pour la préparation au concours et surtout pour la pratique de la classe.

Dans le **premier exercice**, on attendait des candidats qu'ils identifient les temps et modes des quatre verbes conjugués préalablement repérés dans le texte et qu'ils en justifient l'emploi.

- « est né » : passé composé, temps de l'indicatif qui marque un fait accompli dans le passé mais avec un lien subsistant dans le présent.
- « serait » : conditionnel présent, temps de l'indicatif qui a ici une valeur modale indiquant une éventualité.
- « sert » : indicatif présent, renvoyant au moment de l'écriture et tendant vers un présent de vérité générale.
- « existait » : imparfait de l'indicatif, description dans un récit au passé.

Deux points d'insistance sur ces éléments de correction. Tout d'abord, il est impératif d'identifier les formes de conditionnel (présent et passé) comme un temps de l'indicatif et non plus comme des modes à part entière. En revanche, il faut être capable de distinguer la valeur temporelle de ce temps, d'identifier si son emploi permet de fixer l'action sur une « frise temporelle », sa valeur modale, c'est-à-dire le fait qu'il permette d'exprimer un degré de certitude ou d'hypothèse quant à la réalisation du procès exprimé. Cette distinction est capitale, pour le concours et aussi pour la pratique de la classe puisque l'enseignant devra progressivement conduire ses élèves à eux-mêmes percevoir, puis exprimer, cette distinction. Ensuite, on voit que l'analyse du présent « sert » peut être double. Il n'est pas rare, en français, qu'une même forme verbale revête des sens différents mais complémentaires (ici valeur d'énonciation et de vérité générale). Il n'est pas attendu des candidats qu'ils mentionnent les deux, une seule des deux valeurs, dans ces cas, peut être mentionnée.

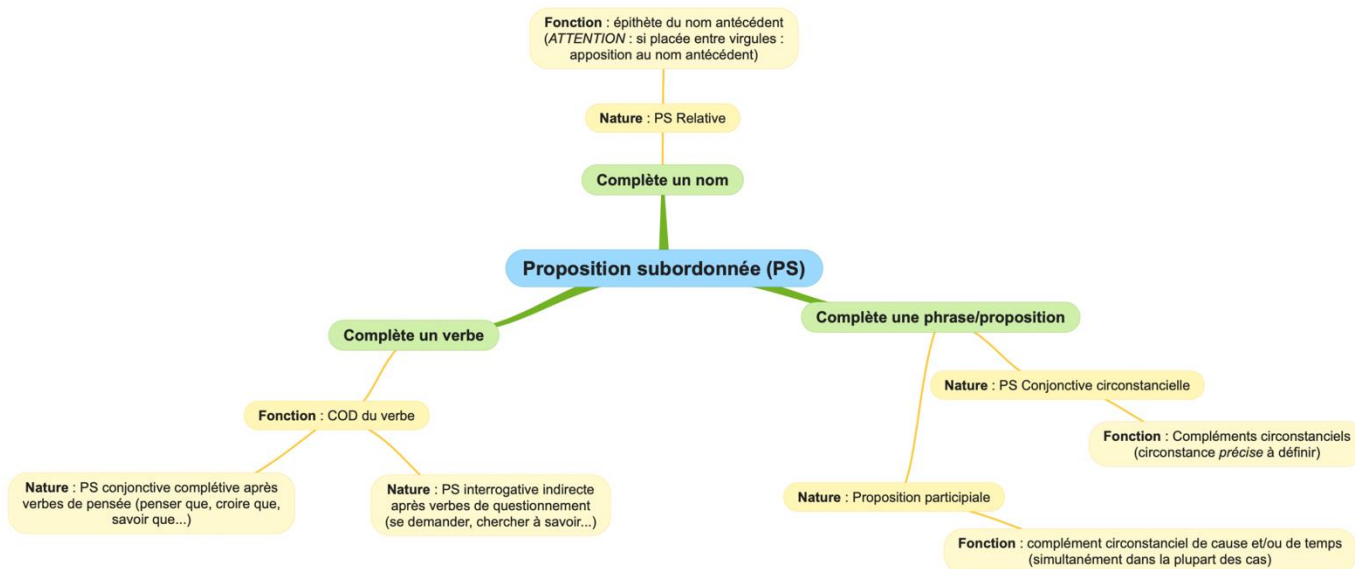
Il faut aussi que les candidats prennent garde à analyser rigoureusement les temps (un conditionnel n'est pas un imparfait : même s'il y a communauté de terminaison, le radical diffère) et à ne pas créer des temps qui n'existent pas (par exemple « futur du subjonctif » ou « plus-que-parfait de l'impératif »). De pareilles inepties sont retrouvées malheureusement chaque année en nombre. Autrement dit, il est indispensable que les candidats maîtrisent la morphologie verbale avant de se lancer dans une tentative d'analyse.

¹ Il est par exemple inutile de connaître les différents types de propositions subordonnées relatives (substantives, adjectives, attributives) ou qu'elles soient déterminatives ou explicatives. Il est tout aussi inutile de connaître les différents types d'adjectifs (qualificatifs, relationnels ou de troisième type).

Le **deuxième exercice** permettait aux candidats de montrer leur maîtrise de la notion de proposition et des liens qui existent entre elles (juxtaposition, coordination, subordination). La phrase présentée comporte trois verbes conjugués, il y a donc trois propositions qui sont reliées les unes aux autres de la façon suivante :

- « On avait bâti ces deux maisons, puis l'auvent, le four à pain, la bûcherie et le moulin, de part et d'autre d'une rivière, » : 1^{ère} proposition coordonnée à la suivante.
- « et l'on pouvait entendre les soupirs de soulagement dans les voitures » : 2^{ème} proposition coordonnée à la précédente par « et ».
- « lorsque la route étroite devenait petit pont » : proposition subordonnée à la proposition précédente, introduite par « lorsque ».

Là encore, l'exercice est infaisable à quiconque ne maîtrisant pas la terminologie de base. Il faut savoir faire la distinction entre une proposition **indépendante** (elle ne dépend d'aucune autre dans la phrase) et une proposition **subordonnée** qui dépend obligatoirement d'une autre que l'on nomme principale. Il faut être capable de dire si des propositions indépendantes sont **juxtaposées** (c'est-à-dire reliées par des ponctuations faibles) ou **coordonnées** (c'est-à-dire reliées par des conjonctions de coordination). Il faut, enfin, dans le cadre des propositions subordonnées, être capable d'analyser finement la nature de la subordonnée : **relative** quand elle est introduite par un pronom relatif, **complétive** quand elle est introduite par un verbe de pensée, parole ou questionnement, **conjonctive** quand elle est introduite par une conjonction de subordination. Cette année, les candidats n'avaient à analyser ni la nature ni la fonction de ces propositions, mais cela est susceptible d'être demandé. Ci-après un tableau de synthèse simplifié qui pourra éclairer les candidats. Il ne constitue toutefois qu'une première étape de travail à compléter par la fréquentation des ouvrages mentionnés plus haut, en particulier la *Terminologie grammaticale* (p. 52-66). Les erreurs commises par les candidats proviennent de l'absence de maîtrise de ces éléments, ce qui conduit à proposer des réponses dépourvues de sens.



Dans le **troisième exercice** les candidats devaient indiquer la nature et la fonction de deux pronoms identifiés dans le texte (« y » et « dont »), ainsi que donner le référent de chacun.

Occurrence	Nature	Fonction	Référent
y	Pronom adverbial	Complément d'objet direct (COD) du verbe « prendre »	« les autres vies »
dont	Pronom relatif	Complément du nom (CdN) de « battants »	« la porte médiévale »

Les erreurs les plus fréquemment commises sur cet exercice portent essentiellement sur les deux premiers éléments de réponse parce qu'ils étaient, souvent, incomplets. La caractérisation précise des pronoms était parfois défailante du fait de confusions entre les sous-catégories de pronoms (personnels, adverbiaux, relatifs, démonstratifs, possessifs en particulier). Concernant les pronoms adverbiaux (« y » et « en »), l'erreur tient au fait qu'ils sont souvent présentés, dans les manuels de grammaire, dans le même tableau que les pronoms personnels. En revanche, ces deux pronoms sont

invariables tandis que les pronoms personnels (et tous les autres aussi, du reste) sont variables. Le pronom relatif « dont » est parfois, par méconnaissance, confondu avec l'adverbe « donc ». Il s'agit de la forme « complément du nom » du pronom relatif, puisqu'il s'agit là de la dernière déclinaison subsistant dans notre langue (qui = sujet ; que = COD ; dont = CdN). Ensuite, comme souvent lorsqu'il s'agit d'analyser la fonction d'un élément de phrase, certains candidats omettent d'indiquer le terme complété. Il est indispensable d'indiquer quel est le verbe auquel se rattache un sujet, un COD, un COI, une proposition subordonnée complétive ; quel est le nom auquel se rattache un CdN, une épithète, une proposition subordonnée relative ; quel est le sujet auquel se rattache un attribut. Sans ces éléments, la réponse est dépourvue de signification. Il s'agit de comprendre qu'une nature appartient à un élément grammatical en tant que tel et que cette nature ne dépend de rien d'autre dans la phrase, tandis que la fonction d'un mot dans la phrase est nécessairement en interdépendance avec les autres. En somme, il en va de la phrase comme de toute société humaine : les individus préexistent au groupe mais leur fonction n'existe que par rapport aux autres membres du groupes (il ne saurait y avoir de professeur sans élèves, c'est notre fonction, pourtant notre nature reste et demeure la même, êtres humains).

Le **quatrième exercice** était un travail de réécriture tel qu'on peut le demander à des élèves des cycles 2 et 3. Le but de cet exercice est de vérifier que toutes les chaînes d'accords sont maîtrisées en appliquant une ou plusieurs variations à un énoncé de base.

Ils sentaient bon la fleur d'oranger. Ils semblaient attentifs et tranquilles. Ils avaient les joues rondes et pâles, des cheveux bruns, de grands yeux noirs. Des bébés de la région, qui lui appartenaient.

Les sources d'erreur, dans cet exercice, résidaient dans les détails. Il fallait faire varier les sujets et opérer toutes les transformations induites. Certains candidats ont manqué de vigilance et ont oublié de faire varier le sujet de la troisième phrase – même s'il s'agit de la même idée, le référent de « il » étant « le bébé ». Les transformations verbales ont été correctement effectuées et celles des adjectifs attributs « attentifs » et « tranquilles » aussi. En revanche, deux erreurs assez récurrentes :

- « bon » est un adverbe est reste donc, par définition, invariable.
- Le pronom « lui » s'accorde avec le nombre de possesseur, pas avec le nombre d'éléments possédés. Dans cette phrase le possesseur demeure unique, il s'agit de la mère de l'enfant (« elle », l. 24). On ne peut trouver « leur/leurs » qu'avec un possesseur pluriel.

Le **cinquième exercice** permettait de vérifier les connaissances des candidats en matière d'expansions du nom, d'une part en identifiant la nature et la fonction de deux termes de l'énoncé et, d'autre part, en composant une expansion d'une autre nature.

- La nature de « minuscules » et « sinueuses » est d'être adjectifs dont la fonction est d'être épithète du nom « routes ».
- On peut remplacer ces adjectifs par trois autres types d'expansions du nom :
 - Une proposition subordonnée relative « routes qui étaient minuscules et sinueuses »
 - Un groupe nominal prépositionnel complément du nom « routes de montagne en lacets »
 - Une proposition participiale « routes étant minuscules et sinueuses »

Deuxième partie : lexique et compréhension lexicale

Les questions posées dans cette partie permettent aux candidats de montrer qu'ils sont pleinement capables d'expliquer le sens de termes variés, tant au regard de leur formation (question 1a) qu'en contexte d'utilisation (question 1b) et la façon dont le lexique construit le sens profond du texte (question 2). Somme toute, cette année, les deux questions étaient assez semblables et avaient pour vocation de permettre aux candidats de montrer qu'ils sont des lecteurs experts, capables de comprendre un texte complexe, de construire les réseaux lexicaux et les inférences nécessaires à la pleine maîtrise du texte lu.

Il apparaît que les explications de vocabulaire hors contexte sont correctes voire très bonnes, mais que les explications plus fines, en contexte, sont plus défailtantes. Le développement du vocabulaire personnel des candidats, futurs professeurs des écoles, passe par la fréquentation assidue de la littérature, sous quelque forme que ce soit ; un manque de vocabulaire se traduira, en classe, par un propos mal maîtrisé, voire une incapacité à répondre d'instinct à des demandes légitimes d'explications de la part des élèves. On trouve sur Éduscol² des listes de référence pour la lecture à l'école en cycle 3 et en cycle 4 (en particulier les œuvres patrimoniales et classiques repérées par les lettres P et C dans la liste). Il est aussi souhaitable que les candidats se familiarisent avec des œuvres plus canoniques de la littérature française, en particulier pour la troisième partie de l'épreuve, en lisant les œuvres au programme des classes de Première générale et technologique³.

² <https://eduscol.education.fr/114/lectures-l-ecole-des-listes-de-reference/>

³ <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo26/MENE2216064N.htm>

La première question était double et permettait aux candidats de montrer d'une part, qu'ils maîtrisent les principes de formation lexicale (par composition ou, en l'occurrence, par dérivation) et, d'autre part, qu'ils sont capables de comprendre l'emploi de ces termes en contexte. Dans le cas d'un terme formé par dérivation, il est attendu que les candidats identifient le plus précisément possible le radical du terme ainsi que ses affixes (préfixes et suffixes) et qu'ils soient capables d'expliquer le sens de chacune de ces parties ainsi délimitées.

- « inachevé » et « inadapté » sont formés sur le radical des participes passés des verbes « achever » et « adapter » précédés du préfixe privatif in-. On peut aussi dire que leur radical est celui des verbes « achev-er » et « adapt-er », précédé du préfixe privatif « -in », et suivi d'une terminaison de participe passé « -é », ce qui en fait des adjectifs.
- « Inachevé » signifie « qui n'est pas fini », « qui n'est pas terminé ». « Inadapté » signifie, dans le contexte « qui répond pas aux normes sociales, à ce qui était attendu ».

La seconde partie de la question permettait aux candidats de mettre en relation les éléments d'analyses lexicales précédentes avec le sens global du texte. Il est important que les candidats soient capables de voir que le sens est construit par les termes employés, mais aussi par les faits de langue mis en œuvre dans le texte et la ponctuation employée. Ici les deux adjectifs « inadapté » et « inachevé » étaient placés, par l'auteure, entre guillemets. Cette ponctuation est hautement ~~signifiante~~ significative et les candidats capables d'exprimer le sens de cette mise en relief (reprise de termes employés par des personnes de l'entourage de la narratrice) s'en trouvaient valorisés.

La seconde question portait sur une réflexion plus globale sur l'ensemble du texte à partir d'un champ lexical particulier et singulier, celui de la mer. La singularité de cet emploi réside dans le fait que la famille est installée dans les Cévennes (l. 19), dans « la montagne » (l. 13) et qu'il est donc surprenant de trouver un champ lexical maritime dans ce contexte. On pouvait l'expliquer en montrant que la mise en parallèle des éléments lexicaux est au service de la sensation de perte de repères, de malaise et de danger. Par ailleurs, le trajet jusqu'à la ferme est long et difficile. Ce parcours marque un contraste par rapport au havre de paix au sein duquel l'enfant grandit. Une fois ce fait établi, il convenait de l'illustrer au moyen de relevés explicites. Un relevé exhaustif des procédés ne saurait être attendu, les candidats n'en ont pas le temps. Il était attendu cependant qu'ils mentionnent quelques-uns des points suivants :

- Usage du champ lexical de la mer pour évoquer la nature environnante.
- Polysémie des mots « roulis » : mouvement du bateau qui tangue mais aussi rappel des roues des voitures ; « mousseuse » : mousse présente sur les arbres et rochers de la

- forêt mais aussi écume sur les vagues ; « chaloupé » qui renvoie à une danse ou une marche qui balance mais rappelle aussi la chaloupe, la petite embarcation marine.
- Emploi de métaphores / d'une métaphore filée puis de la comparaison finale avec « ressemblait à une île ».
 - Hameau et île au milieu d'une tempête, dans les deux cas, on retrouve une sensation de danger provenant de la nature qui fournit également l'abri.

Troisième partie : Réflexion et développement

Il n'est pas attendu des candidats qu'ils produisent un commentaire du texte support, ce qui serait hors-sujet, le temps imparti ne permettant d'ailleurs pas d'exiger un tel travail. L'intitulé indique précisément qu'il s'agit d'une « réflexion, structurée et argumentée ». Les candidats sont conduits à fournir :

- un travail réflexif : le jury veut voir une réflexion en mouvement, avec un début, un milieu et une fin, on n'attend pas nécessairement une réflexion aboutie ;
- un travail structuré : les idées doivent être organisées les unes par rapport aux autres selon une logique clairement perceptible ;
- un travail argumenté dont l'objectif est de convaincre les lecteurs ;
- un travail documenté puisqu'il s'appuie sur « l'ensemble [des] connaissances et [des] lectures » des candidats. Cela signifie que la réflexion doit être soutenue par des exemples littéraires et culturels précis, au premier rang desquels le texte support (il est évidemment possible de s'appuyer sur certains points déjà travaillés, notamment dans la partie de lexique) ;
- un travail soutenu par une expression impeccable (nous y revenons en dernière partie de ce rapport).

En somme, parce qu'il s'agit d'un concours de recrutement aux fonctions de Professeur des Écoles, le jury souhaite voir, dès l'épreuve d'admissibilité, si les qualités premières d'un enseignant sont présentes chez les candidats : réflexion dans la conception des cours, structuration de la pensée et donc des séquences et séances d'enseignement, argumentation pour pouvoir justifier ses choix pédagogiques et didactiques, documentation pour rendre le propos aussi clair et pertinent que possible, le tout servi par une maîtrise langagière irréprochable.

Concernant l'organisation de propos et la direction que doit prendre le travail, il n'y a pas de doxa chez le jury. Les correcteurs sont prêts à accepter tous types de raisonnement pourvu qu'ils respectent les principes énoncés ci-dessus.

Du point de vue du contenu, l'exercice reste canonique et doit répondre à un certain nombre d'exigences formelles que les futurs candidats doivent prendre en considération dans leur préparation afin qu'elles soient parfaitement intégrées le jour de l'épreuve :

- l'introduction : elle ne comporte qu'un seul et unique paragraphe mais est écrite en trois temps : 1) une présentation sommaire⁴ et essentielle du texte support, ~~plus~~ détaillée des notions en jeu dans le sujet ; 2) une problématique énoncée sous la forme d'une interrogative directe ou indirecte (attention à la syntaxe) ; 3) l'annonce des titres des grandes parties du plan qui sera développé (on n'annonce jamais les sous-parties) ;

- le développement : il est constitué de deux ou trois grandes parties, chacune composée d'un minimum de deux sous-parties. Une sous-partie correspond à une idée qui elle-même doit comporter un argument et un exemple précis, littéraire ou culturel, explicité. Concrètement, la sous-partie est pilotée par un argument directeur. Celui-ci est étayé par un exemple finement analysé du texte support ou une ou plusieurs références issues des connaissances et lectures personnelles. La référence est suffisamment développée, analysée au regard de l'argument directeur pour permettre l'avancée du propos et compléter la réflexion. Chaque partie se termine par une courte transition qui fait le bilan de la partie et ouvre sur la suivante. Il est évident que compte-tenu du temps dont disposent les candidats pour cette épreuve, il est difficilement envisageable d'aller au-delà d'un plan en deux parties composées de deux sous-parties. Il est en revanche impossible qu'une partie ne compte qu'une seule sous-partie ;

- la conclusion : elle aussi ne comporte qu'un seul et unique paragraphe ~~et~~ construit en un ou deux temps : 1) le bilan de la réflexion, c'est-à-dire la réponse précise à la question posée en problématique et la récapitulation des grandes idées du travail ; 2) éventuellement, même si c'est souhaitable, une ouverture d'ordre didactique, culturelle, sociale. Attention cependant, à ne pas réduire l'ouverture à une simple allusion : elle doit être quelque peu étayée. Cette ouverture, si elle est pertinente, octroie à son auteur une bonification.

- Les références peuvent ne pas appartenir exclusivement à la littérature patrimoniale : les candidats peuvent ~~sans rougir~~, faire appel à leurs connaissances de la littérature de jeunesse, à leur expérience de spectateur de théâtre et de cinéma, aux connaissances universitaires acquises en premier cycle. ~~Il n'en demeure pas moins que des~~ Pour autant, des connaissances en littérature classique sont appréciées. Il faut cependant éviter

⁴ Cette présentation **peut** être précédée d'une phrase d'accroche qui a le double avantage, d'une part, de préciser le thème de la réflexion et donc d'amorcer la problématisation et, d'autre part, d'éviter de commencer le travail par les formules terriblement maladroites comme « ce texte » ou « cet extrait ». En revanche, les candidats doivent absolument se garder d'accroche sous la forme de truismes absolument faux et invérifiables du style « De tout temps, les hommes ».

d'employer deux fois le même exemple dans deux sous-parties différentes ou, tout au moins, développer une dimension différente à partir de cet exemple.

Le sujet soumis aux candidats était ouvert. Il invitait à interroger toutes sortes de normes : norme sociale, sociétale, individuelle... sans le limiter à la seule question du handicap, ce que les correcteurs ont, malheureusement, trouvé dans de nombreuses copies. Il permettait de sonder la place que tiennent les normes dans la construction et la vie de l'individu. Voici quelques pistes qui pouvaient être développées :

- La norme peut se définir comme un « principe directeur qu'on tire de l'observation du plus grand nombre », « état habituel, régulier conforme à la majorité des cas », « le type le plus fréquent étant considéré comme idéal avec jugement de valeur », ou encore « règle, principe auquel on doit se référer pour juger ou agir » (définitions du CNRTL).
- La norme est indispensable à la société. Elle construit.
 - Toute société est fondée sur des normes, des lois, des règlements qui permettent de vivre ensemble.
 - Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, Constitution, Code civil, règlement intérieur, mais aussi normes de sécurité, de construction
 - Normes informelles et sociales pour appartenir à un groupe, être reconnu et accepté.
 - L'individu est plus ou moins modelé par des références qui incarnent une norme
 - Des personnages issus de fictions (séries, cinéma, littérature...) peuvent jouer sur la construction de personnalités.
 - Des personnalités peuvent influencer sur l'individu, imposer leur norme.
- La norme peut révéler, par effet de contraste, l'individu.
 - Les héros, les grandes figures sortent souvent de la norme : Roland, Jeanne d'Arc, Napoléon, De Gaulle, Gandhi, Armstrong, Pasteur...
 - Dans la réalité, les héros du quotidien qui affrontent des situations hors normes sont nombreux comme les pompiers ou les soignants et peuvent fluctuer selon les époques. Ainsi, lors du confinement, les soignants ont été élevés au rang de héros nationaux.
 - L'individu extra-ordinaire peut susciter une fascination.
- La norme peut étouffer l'individu.
 - Poids de l'éducation qui dans certains cas peut nuire à l'épanouissement de l'individu.
 - Poids des normes sociétales : modèles de vie, modèles professionnels qui influencent parfois inconsciemment nos choix.
 - Poids des normes dans la création artistique relayé par les critiques et le public.
- La norme peut rejeter l'individu et être violente.

- L'individu qui échappe aux normes par son physique ou son mode de vie : les personnes en situation de handicap, les personnes considérées comme trop grosses, grandes, petites...
- L'individu qui échappe aux normes locales par sa culture : exemple du racisme
- Les dystopies du XXe et XXIe siècle illustrent une des formes les plus radicales de violence liée à l'établissement d'une norme politique : *1984* de George ORWELL, *Fahrenheit 451* de Ray BRADBURY, *Le Meilleur des mondes* d'Aldous HUXLEY, *La Servante écarlate* de Margaret ATWOOD...L'histoire et l'actualité regorgent d'exemples d'imposition violente d'une norme à l'ensemble d'une population.

Au sujet de l'évaluation de la correction linguistique

Dans cette nouvelle forme du concours, l'évaluation de la correction linguistique se fait uniquement par décompte de points. C'est-à-dire que les candidats voient leur nombre de points obtenus en réponse aux questions (maximum 20) diminuer en fonction du nombre d'erreurs commises (retrait de 4 points maximum – soit un cinquième de la note !).

Tout en reconnaissant que les candidats qui se présentent au CRPE ne sont pas des spécialistes du français, il n'en demeure pas moins qu'ils seront, après leur recrutement, les premiers à transmettre les rudiments de la langue aux élèves dont ils auront la charge et qu'à ce titre, leur expression et la langue qu'ils emploient doivent être aussi irréprochables que possible, tant au niveau de la syntaxe, de l'orthographe (grammaticale et lexicale), que de la graphie, puisqu'ils sont amenés à être des modèles pour leurs élèves néo-scripteurs.

Les correcteurs sont parfaitement à même de distinguer entre une erreur exceptionnelle, due à un moment d'inattention ou à l'émotion lors de l'épreuve, et une erreur, souvent récurrente, marquant une méconnaissance totale ou partielle du fonctionnement de la langue, ce qui est malheureusement fréquemment le cas.

Aussi, le jury académique a décidé de pénaliser les copies comportant de nombreuses erreurs d'orthographe grammaticale, syntaxique ou lexicale ou celles qui présentent une lisibilité notoirement difficile.

Il est nécessaire de vérifier à un moment ou à un autre du travail :

- la correction des accords (sujet/verbe, noms/adjectifs),
- la correction des conjugaisons,
- la correction des emplois des pronoms,

- l'absence de confusion entre les différents homophones (à/a ; ce/se ; son/sont...)
- toute autre erreur connue comme récurrente.

Concernant la rédaction des réponses, tout ne doit pas nécessairement être rédigé. Les questions techniques de grammaire et de vocabulaire (II, 1-a) peuvent conduire les candidats à proposer une réponse tabulaire. En revanche, les questions de réflexion sur le lexique (II, 1-b et II, 2), ainsi que la question III appellent des réponses intégralement rédigées (même les titres des parties doivent l'être et être intégrées à la rédaction des paragraphes). C'est sur ces parties à rédiger intégralement qu'est évaluée la correction linguistique, ce qui n'invite pas pour autant les candidats à négliger l'orthographe par ailleurs.

En ce qui concerne la présentation, on attend un guidage du lecteur soigneusement assuré, c'est-à-dire que le correcteur-lecteur doit, à tout moment, pouvoir se repérer, graphiquement et logiquement, dans le travail. Certains candidats emploient de façon très aléatoire les alinéas alors que la règle est simple, il doit y en avoir à chaque retour à la ligne (ce que signifie « a-linea ») ou nulle part ; il ne saurait y avoir d'entre deux. Concrètement,

- les retours à la ligne, marqués par des alinéas, matérialisent les changements de sous-parties au sein d'une même partie ;

- un saut de ligne matérialise le passage de l'introduction à la première partie, d'une partie à l'autre et de la dernière partie à la conclusion. Il ne faut pas de saut de ligne entre les sous-parties.

De même certains candidats coupent les mots en fin de ligne de façon anarchique, sans connaître les règles qui président aux césures ce qui est des plus désastreux en termes de lecture. Il en va de même pour les lettres suivies d'apostrophes (« d' », « qu' », « l' », etc.), elle ne se trouvent jamais en fin de ligne, mais toujours reliées au mot auquel elles sont jointes en tête de ligne suivante.

Enfin, il est fortement recommandé d'employer les guillemets à la française (en chevrons) plutôt qu'à l'anglaise, ne serait-ce que pour pouvoir créer une hiérarchisation à l'intérieur des citations.

Terminons en notant que certains candidats ont admirablement réussi cette épreuve et que cette réussite ne doit rien au hasard mais à une préparation minutieuse et rigoureuse. L'épreuve n'est pas hors de portée, il faut simplement s'y préparer avec assiduité. La clé est peut-être une fréquentation quotidienne des textes et une réflexion permanente sur les thèmes qui s'y déploient. Le fait de tenir, par exemple, un carnet de

lecteur peut, par ailleurs, aider les candidats à conserver une habitude d'écriture en lien direct avec la littérature, ce qui ne peut que leur être profitable pour leur préparation, mais aussi pour leur futur métier d'enseignant.

Epreuve écrite disciplinaire de mathématiques.

Notée sur 20.

Durée de trois heures ; coefficient 1.

Responsables de la commission :

Sylvie DE ALMEIDA – IA-IPR

M. Julien CORDEIRO – IEN

Remarques et conseils généraux

Depuis la session 2022, le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité du CRPE en mathématiques est composé d'exercices indépendants permettant d'apprécier les compétences disciplinaires dans le domaine des mathématiques.

Le programme de l'épreuve est constitué :

- du programme en vigueur de mathématiques du cycle 4 ;
- de la partie "Nombres et calculs" du programme de mathématiques de seconde générale et technologique (BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019).

Dans leur très grande majorité, les candidats ont bien compris la nécessité de bien organiser et de présenter avec soin leur copie. La clarté de la présentation et de la rédaction permet de projeter un candidat en tant qu'enseignant qui devra mobiliser ces savoir-faire au cours de l'exercice de son métier. Si les candidats peuvent aborder les parties ou les questions dans l'ordre qu'ils souhaitent, il est attendu un référencement clair et précis des exercices et des questions. Beaucoup de candidats ont une orthographe très correcte mais quelques-uns se distinguent par des fautes d'orthographe grammaticale récurrentes et inacceptables de la part d'un futur enseignant. La maîtrise du langage mathématique est aussi un attendu de cette épreuve. Un temps de relecture s'impose en fin d'épreuve pour ne pas laisser passer des fautes du type « j'obtient ». Il faut aussi veiller à utiliser à bon escient « = » ou « \simeq ». Certains symboles d'équivalence ou d'implication, mais aussi les crochets ou les parenthèses, sont utilisés de façon incorrecte. En géométrie, il convient de distinguer les notations des distances, des segments ou des droites.

Le jury regrette que de nombreuses questions soient traitées intuitivement mais sans justifications mathématiques rigoureuses. Les candidats veilleront cependant à ne pas se

perdre dans des explications superflues ou dans des considérations connexes à ce dont il est question, qui ne sont ni concluantes ni pertinentes.

De nombreux candidats n'ont pas traité l'intégralité du sujet. Le premier objectif d'un candidat face à cette épreuve de mathématiques doit être de montrer ses capacités à s'emparer d'une consigne et à raisonner. En cas de difficultés, il ne faut pas hésiter à laisser des traces d'une recherche même non aboutie. Beaucoup de candidats n'ayant réalisé qu'un ou deux exercices évitent ainsi de traiter certains thèmes (Scratch, les proportions, les probabilités). L'utilisation d'un tableur n'est également pas suffisamment maîtrisée. Les exercices 1 et 6 figurent parmi les mieux réussis. Toutefois, on note plusieurs erreurs ou confusions (ex : confusion entre le théorème de Pythagore et sa réciproque, formules d'aires, confusions dans les formes géométriques et de leur définition...).

Certaines copies témoignent d'un solide parcours mathématique (programmation, exposé du raisonnement, calcul littéral). Cependant, les réponses doivent être développées avec soin. Il faut être bien explicite et détailler ses réponses, surtout lorsque les questions peuvent paraître basiques ou évidentes, pour ne pas perdre des points très accessibles. Pour d'autres, les compétences en mathématiques sont lointaines ou très mal acquises. Le jury rappelle que les candidats doivent maîtriser les compétences jusqu'au niveau seconde générale et technologique a minima (cf. programme de l'épreuve).

L'utilisation des symboles « environ » et des arrondis n'est pas satisfaisante dans bien des copies. Énormément de candidats ont été pénalisés par un malus de 0,5 point sur les valeurs approchées. L'utilisation du symbole "est environ égal à" n'est pas du tout automatisée et les arrondis peuvent être faux (confusion entre valeur par excès ou par défaut). Ces erreurs interrogent sur la compréhension de la notion de valeur exacte et de valeur approchée. La notion de nombre pair, de nombre décimal et de nombre entier (qui pour beaucoup n'est pas un nombre décimal) est également à revoir. De plus, pour quelques-uns, la maîtrise du langage mathématique n'est pas suffisante avec un abus de symboles (égal, équivalent, implication etc.), une écriture brouillonnée utilisée dans le quotidien mais qui ne répond pas aux attendus pour un futur professeur des écoles. Par ailleurs, les candidats sont invités à s'interroger sur la vraisemblance des résultats obtenus qui pourrait leur permettre parfois de déceler une erreur. Enfin, le jury rappelle l'importance de bien lire les sujets, qu'une vigilance est attendue de la part des candidats comme ces futurs professeurs l'exigeront de leurs élèves lorsqu'ils seront en classe.

Remarques et conseils concernant chaque exercice :

Exercice 1

➤ **Compétences évaluées :**

- Lire et comprendre une situation tirée de la vie réelle et qui est modélisée
- Identifier les attendus d'un problème de géométrie et le théorème adapté qui va permettre sa résolution
- Appliquer la réciproque du théorème de Pythagore pour établir qu'un triangle est rectangle
- Appliquer le théorème de Pythagore pour calculer une longueur manquante dans un triangle rectangle
- Être capable de faire des conversions de temps, de distance et de vitesse
- Calculer un temps de parcours à partir de la distance et de la vitesse

➤ **Difficultés rencontrées et conseils :**

Dans l'ensemble, cet exercice a été bien réussi. Une confusion régulière entre le théorème de Pythagore et sa réciproque. Certains candidats ont utilisé le théorème de Thalès alors que dans la situation proposée il n'y a pas de droites parallèles ; on pouvait cependant mobiliser la notion distincte de triangles semblables. Plusieurs candidats ont utilisé la trigonométrie.

Il faut soigner la rédaction en justifiant notamment les conditions d'application des théorèmes cités. Dans le détail de la rédaction, il faut veiller à ne pas confondre la notation du triangle CFE et celle de l'angle \widehat{CFE} . Dans l'écriture d'égalités successives, BD^2 finit par devenir BD . Il y a souvent dans cet exercice une confusion entre les symboles « = » et « \Leftrightarrow » et entre la distance BD et la notation du segment $[BD]$. Il faut aussi être attentif à l'orthographe de Pythagore et d'hypoténuse, une relecture attentive s'impose à la fin de l'exercice sur tous ces points.

Dans cet exercice, les difficultés à effectuer des conversions d'unités, de temps, de distances et de vitesses et à contrôler la vraisemblance d'un résultat ont été souvent constatées.

Les formules $v = d/t$, $d=vt$ ou $t=d/v$ ne sont pas connues avec précision et la cohérence dans l'utilisation des unités est à travailler. Dans la dernière question, un grand nombre de candidat fait des erreurs de conversion des unités de temps comme 2,57h qui devient 2h57min.

Exercice 2 :

➤ **Compétences évaluées :**

- Lire et comprendre une situation tirée de la vie réelle
- Interpréter une part d'une quantité
- Manipuler des expressions littérales
- Résoudre une équation, un système d'équations
- Interpréter le résultat d'une équation dans la situation, exercer son esprit critique sur la vraisemblance d'un résultat, le vérifier

➤ **Difficultés rencontrées et conseils :**

Cet exercice a été très peu réussi, pas ou partiellement traité. Le manque de rigueur dans la rédaction a largement été souligné par les correcteurs, en particulier en ce qui concerne le langage mathématique (abus de symboles, fausse égalité...). Les correcteurs regrettent que les étapes de calculs intermédiaires ne figurent pas sur les copies. Certes, elles ne sont pas exigées, mais elles permettent de s'assurer du bon raisonnement du candidat. Quelques candidats connaissent des difficultés dans l'écriture des fractions (ex : $2,5/12$). La maîtrise des calculs est fragile (multiplications et divisions de fractions). Par ailleurs, $1/3$ devient 0,33 ou 33% dans certaines copies.

Les difficultés se situent principalement dans la traduction des données du problème sous la forme d'expressions littérales. Certains candidats en difficulté sur le calcul littéral prennent un exemple pour la somme totale. Cette démarche est possible au brouillon pour renforcer la compréhension de la consigne, cependant dans la rédaction de la réponse, l'attendu était bien la manipulation d'expressions littérales.

Exercice 3 :

➤ **Compétences évaluées :**

- Utiliser le logiciel Scratch
- Lire, comprendre et être capable de modifier un algorithme

➤ **Difficultés rencontrées et conseils :**

Les questions concernant la lecture du programme sont bien réussies. Beaucoup de candidats réalisent des erreurs dans le tracé du dessin avec notamment des triangles imbriqués entre eux, des triangles espacés les uns des autres ou présentant une mauvaise orientation. Les propriétés du triangle équilatéral ne sont pas suffisamment maîtrisées, souvent confondues avec le triangle isocèle. Il faut bien maîtriser la dénomination des différents polygones : hexagone, pentagone, octogone... Attention aussi à l'orthographe : « équilatéraux » devient « équilatéraux ».

Le logiciel Scratch n'est pas connu, parfois l'exercice n'est pas du tout traité. Une ressource [Scratch](#) en ligne est disponible pour tous.

Exercice 4 :

➤ **Compétences évaluées :**

- Lire et comprendre une situation tirée de la vie réelle qui est modélisée
- Mobiliser une formule de calcul de périmètre ou d'aire
- Mener des calculs d'échelles
- Calculer l'hypoténuse d'un triangle rectangle
- Être capable de faire des conversions de volumes
- Exercer son esprit critique face à sa démarche et aux résultats obtenus

➤ **Difficultés rencontrées et conseils :**

De nombreuses copies présentent des erreurs d'arrondi. Certains candidats vont jusqu'à arrondir en cours de calcul engendrant au final des erreurs numériques assez significatives. La confusion entre valeur exacte et valeur arrondie ou encore entre arrondi au dixième ou au centième est très souvent constatée. Tous les chiffres donnés par la calculatrice sont parfois écrits.

Le tracé du terrain à l'échelle, lorsqu'il est effectué, manque de précision avec un zonage absent.

Les calculs d'aire de demi-disque sont très souvent erronées avec des formules non connues et des confusions entre le rayon et le diamètre.

La partie B de cet exercice est la moins réussie, révélant une incompréhension de la question B.1, avec notamment un calcul de la quantité de sucre comme 55% de la masse des fraises et non de la masse totale. Certains candidats sont invités à s'interroger sur la vraisemblance des résultats obtenus qui pourrait leur permettre parfois de déceler une erreur (ex : un pot de confiture qui fait 60 litres).

L'écriture des unités n'est pas maîtrisée (l, CM²...) et les conversions posent des difficultés. L'enchaînement d'opérations sans parenthèses aboutit à des erreurs.

Il semble que certains candidats n'ont pas leur matériel de géométrie (compas) ou leur calculatrice.

Exercice 5 :

➤ **Compétences évaluées :**

- Lire et comprendre une situation tirée de la vie réelle qui est modélisée
- Reconnaître et exploiter une situation de proportionnalité
- Comprendre et saisir une formule dans un tableur

➤ **Difficultés rencontrées et conseils :**

L'exercice est peu réussi, en particulier les questions 3a et 3b souvent incomprises. Cela semble témoigner d'une maîtrise fragile de l'utilisation d'un tableur.

Le temps de lecture et de compréhension de la situation aurait pu être mieux investi. Certains candidats vont trop vite et font des erreurs évitables.

Exercice 6 :

➤ **Compétences évaluées :**

- Lire et comprendre une situation tirée de la vie réelle pour compléter un tableau à double entrée
- Calculer un pourcentage d'une quantité et un pourcentage de pourcentage
- Calculer la probabilité d'un événement, de l'intersection d'événements, d'un événement contraire et une probabilité conditionnelle

➤ **Difficultés rencontrées et conseils :**

L'exercice est très réussi dans l'ensemble. Le tableau est bien complété. Les probabilités sont généralement justes, mais elles ne sont pas toujours simplifiées (oubli d'une partie de la consigne) ou présentent des erreurs de simplification. Certains candidats utilisent le « % » comme unité et n'ont pas toujours conscience du nombre que cela représente (ex : 4% = 0,04).

Pour certains candidats, il y a une confusion entre probabilité conditionnelle et probabilité de l'intersection d'événements.

Epreuve écrite d'application :

- **histoire, géographie, enseignement moral et civique ;**
- **sciences et technologie ;**
- **arts.**

**Notée sur 20. Note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.
Durée de trois heures ; coefficient 1.**

Epreuve d'application Histoire - Géographie EMC

Responsables de la commission :

Catherine BARRUEL KHODJA, IA-IPR Histoire Géographie

• Présentation de l'épreuve

L'épreuve, sur 20 points, comprend deux composantes, la première partie en géographie sur 13 points et la seconde en géographie sur 7 points.

Pour la composante géographie, les candidats devaient préparer une séquence sur le sous-thème « Se déplacer au quotidien en France » en classe de CM2. Ils disposaient d'un dossier documentaire constitué de huit documents : des extraits des programmes officiels, une enquête sur la mobilité des français, effectuée par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, des extraits de textes scientifiques, des documents iconographiques, une photographie, des cartes et des graphiques. Dans un premier temps, les candidats devaient proposer une réflexion scientifique et didactique pour définir les notions à construire avec les élèves, identifier les compétences à travailler et proposer un découpage du sous-thème en séances. Dans un deuxième temps, les candidats sont amenés à détailler l'une des séances de la séquence, en choisissant un ou deux documents et en indiquant précisément les contenus scientifiques que les élèves doivent apprendre et l'exploitation pédagogique des documents.

La composante histoire demandait de préparer une séance du sujet d'étude « le travail à la mine, à l'atelier, à l'usine, au grand magasin » du thème « l'âge industriel en France » avec un corpus de 4 documents. Les candidats devaient choisir un ou deux documents et faire une proposition didactique et pédagogique en justifiant de leurs choix.

• Les attendus des correcteurs

La correction des copies a été abordée avec bienveillance et sans attente d'une grande expertise scientifique en histoire-géographie. La spécialité choisie doit d'abord permettre d'identifier des futurs professeurs ayant un socle de connaissances, de compétences et de

culture générale, et sachant lire les programmes, tout en faisant preuve d'une réflexion actualisée sur ces disciplines.

La précision du vocabulaire, la qualité de l'expression et de l'orthographe ont été prises en compte dans la notation globale. Le jury a apprécié les copies présentant dans l'ensemble un bon niveau d'expression, une orthographe et une grammaire correctes, ce qui est le cas de la plupart des copies. Néanmoins, pour plusieurs candidats, la maîtrise de la langue est à perfectionner ; une relecture attentive des copies en ce sens est fortement conseillée.

Il n'y a pas de prescription particulière en ce qui concerne les formes de présentation et de rédaction notamment de la séquence, de la séance et de l'exploitation des documents : de façon générale les propos doivent être rédigés de façon structurée et organisée ; une introduction sur le sujet est appréciée ; il est aussi possible d'y inclure un tableau d'organisation d'une séquence.

Pour l'ensemble des copies, un certain déséquilibre de traitement des deux composantes est constaté ; les candidats consacrent plus de temps à la question de géographie sur 13 points ; la question histoire a été nettement moins investie. On rappellera aux candidats qu'il leur faut bien gérer leur temps en fonction de ces deux composantes, et que le jury attend une réelle bivalence sur ces enseignements.

• **Les points forts des copies de qualité**

Il s'agit de copies qui laissent entrevoir une bonne analyse du sujet ainsi qu'une appréhension réfléchie des attendus du programme, et qui présentent des propositions concrètes d'activités, de dispositifs, même si ceux-ci ne sont pas complètement aboutis.

Les meilleures copies sont solides sur le plan scientifique et proposent une réflexion didactique et pédagogique. Les objectifs d'apprentissage sont définis et les candidats décrivent l'activité des élèves et le rôle de l'enseignant. Les différences entre les objectifs d'apprentissage (la notion de « mobilités durables » à différentes échelles et sa mise en œuvre sur les territoires) et les compétences travaillées (se repérer dans l'espace, utiliser les langages géographiques, comprendre un document, écrire) sont bien comprises.

Les objectifs notionnels sont clairs et précis, autant en géographie qu'en histoire.

En géographie, la notion de « mobilités » est interrogée dans une version adaptée aux élèves de primaire afin de leur permettre d'appréhender la démarche géographique, qui s'appuie sur des exemples concrets à différentes échelles en partant des territoires de proximité. Les mobilités sont envisagées dans le cadre des enjeux de développement durable et des liens sont faits avec le parcours citoyen.

En histoire, la maîtrise de la notion « d'industrialisation » était attendue, mais aussi celle des compétences spécifiques, telles que se repérer dans le temps, analyser et comprendre un document, porter un regard critique sur les documents. La maîtrise de la démarche historique, notamment la confrontation des sources, a été valorisée.

Le jury a également valorisé l'analyse critique des documents au-delà de leur description, leur mise en relation dans une présentation problématisée, montrant en quoi ces documents sont intéressants pour traiter le sujet.

Une bonne copie comprend aussi une séquence et des séances bien articulées, faisables en classe, avec une connaissance de ce qui est attendu d'un élève de cycle 3. Des propositions variées avec des séances où le candidat propose des activités concrètes, aux diverses modalités (travail en classe entière, individuel ou en groupes, sortie de terrain en partant de l'espace vécu), adaptées au niveau des élèves et prenant en compte l'hétérogénéité des classes.

Les objectifs d'apprentissage et les compétences travaillées doivent être plausibles, mesurés, adaptés à l'âge des élèves, à la durée de la séance, au thème de celle-ci. Il s'agit pour les candidats, non de faire preuve d'une longue expérience, qu'ils n'ont pas du reste, mais de témoigner de bon sens et de cohérence.

Quel(s) que soi(en)t le(s) document(s) retenu(s), on attend :

- une sélection de documents adaptés aux élèves ;
- une cohérence avec la séance choisie ;
- une inscription claire dans le projet de la séance ;
- une présentation des consignes données aux élèves (comme identification, description, organisation, sens général, production attendue...).

La proposition d'une trace écrite est nécessaire et le jury a apprécié les propositions de co-construction avec les élèves ; les consignes données aux élèves doivent être clairement énoncées. En effet, les questionnements permettent de comprendre si le candidat a bien identifié les compétences et les notions travaillées. Par exemple en histoire, les questions guident l'élève pour qu'il puisse observer la présence massive des femmes dans les ateliers et/ou les usines, les nouveaux outils de production, les impacts sur la vie quotidienne, ce qui permet de comprendre les changements économiques et sociaux au début du XXe siècle ; les femmes travaillent de plus en plus en-dehors de chez elles. L'industrialisation se diffuse et touche tous les territoires, les hommes et les femmes. En géographie, le questionnement doit permettre de proposer une lecture guidée et hiérarchisée d'un plan, d'une photographie ou d'un graphique,

de repérer l'organisation de l'espace et d'identifier les acteurs du territoire avec leurs dynamiques pour traiter des mobilités durables. Les propositions de schéma ont été valorisées par les correcteurs.

Enfin, le jury a valorisé les copies proposant des liens avec l'EMC, les sciences, les arts plastiques ou avec l'histoire des arts ; il est aussi intéressant d'intégrer l'utilisation d'outils numériques dans les propositions de mises en œuvre.

• **Les faiblesses des copies insuffisantes**

Il s'agit de copies où l'on constate que le candidat maîtrise mal les programmes. Par conséquent il ne parvient pas à identifier les notions et le vocabulaire à faire travailler dans le cadre de sa proposition. Ces lacunes importantes en termes de connaissances conduisent par exemple à ce qu'il y n'ait aucune mention de la notion de « mobilités » en géographie et pas de réflexion sur le sens de « se déplacer ». Les documents scientifiques sont faiblement exploités, la multimodalité non évoquée et les enjeux de développement durable envisagés uniquement du point de vue de l'environnement. Des copies hors sujet font des propositions d'étude hors de France.

En histoire, il n'y a pas de périodisation du processus d'industrialisation, ce qui conduit à des propos qui ne sont pas ancrés dans une époque donnée, le début du XXe siècle. Certains candidats manquent d'argumentation et maîtrisent mal le vocabulaire.

On relève également des confusions entre une notion, une compétence et des objectifs de séance. De nombreuses copies ne proposent aucune compétence à faire travailler aux élèves.

Le dossier documentaire a pu être utilisé sans travail didactique, ni critique : absence de questionnement sur la nature et la source des documents, les documents sont utilisés de manière illustrative ou paraphrasés et non considérés comme objet d'étude au centre de la proposition pédagogique. En histoire, pas de regard distancié qui permettrait de distinguer un exercice dans un manuel d'une source scientifique.

En géographie, on regrette les copies sans propositions concrètes qui énoncent des situations mais ne les explicitent pas avec des arguments : objectifs et situations d'apprentissage, évaluation, utilisation des documents. Les propositions ne permettent pas de voir les élèves au travail et le sens donné aux apprentissages car il n'y a pas d'éléments concrets de mise en œuvre.

Pour la présentation de la séquence, on relève des difficultés de construction, le manque de choix des objectifs et des compétences, et des propositions pédagogiques foisonnantes ou incomplètes présentant les lacunes suivantes :

- une démarche d'apprentissage peu explicite, le manque de problématisation dans les questions posées aux élèves, pas de trace écrite rédigée proposée ;
- pas de réelle mise en activité des élèves ou réduite à la forme du cours dialogué, ou, à l'inverse, un recours systématique au travail de groupe sans précision sur son objectif ;
- peu de proposition d'évaluation et de remédiation, pas d'évocation de la mémorisation ou de l'appropriation par les élèves ;
- peu de référence au temps nécessaire à la réalisation de la séance et de la séquence, un rôle du professeur peu évident ;
- des mises en œuvres pédagogiques peu incarnées en géographie et en histoire.

Il est recommandé de proposer un nombre de séances raisonnable, bien articulées avec une ou deux compétences.

La composante histoire est particulièrement succincte, avec peu de connaissances et souvent une étude du document qui se résume à la description d'une photographie non problématisée ; la réflexion est fragile, généraliste et non incluse dans une période. Certains candidats s'arrêtent sur les photographies qui montrent des femmes au travail dans un atelier et en tirent comme conclusion que les femmes commencent à travailler au début du XXe siècle sans aucun autre questionnement sur les lieux de production, les fonctions des travailleurs et l'antériorité de cette situation, les bouleversements économiques et sociaux de la période.

• Conclusion

Cette épreuve demande aux candidats des compétences de lecture critique du sujet et des documents, une maîtrise et une connaissance actualisée des notions principales des programmes de nos disciplines. Des candidats bien préparés par un travail régulier peuvent obtenir de très bons résultats en faisant preuve d'organisation et de bon sens. Le jury conseille donc aux candidats de relire les attendus de l'épreuve, de s'entraîner à produire des séquences articulées à partir des programmes, qui identifient clairement les notions et les repères spatio-temporels. Ils pourront mettre à profit leurs diverses observations en classe pour proposer des mises en œuvres réalistes et appropriées.

Epreuve écrite d'application

Domaine : sciences et technologie

Responsable de la commission :

Myriam VIAL – IA-IPR Sciences et technologies

L'épreuve écrite d'application est la troisième des épreuves d'admission. Le domaine sciences et technologie est choisi par le candidat le jour de l'épreuve, qui dure trois heures. Le sujet, national, se compose d'un dossier de documents issus de travaux de recherche et de documents pédagogiques. L'épreuve est notée sur 20 points ; une note globale inférieure ou égale à 5 est éliminatoire.

Présentation du sujet

Le sujet de cette session comporte trois parties indépendantes relatives à un thème commun : une des espèces les plus invasives, le moustique tigre - thème d'actualité à aborder de manière transversale et qui relève d'enjeux citoyens et de santé publique. Il s'agit ici pour les candidats d'aborder :

- les spécificités du moustique tigre ;
- les risques liés à sa présence ;
- les modalités d'une lutte efficace contre sa prolifération.

Il permet au jury d'évaluer à la fois les connaissances scientifiques des candidats, leur capacité à interpréter des données de ressources documentaires, à argumenter, à exploiter des productions d'élèves, à produire des écrits scientifiques ainsi que des traces écrites destinées aux élèves (schémas, synthèse). Les candidats doivent proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente à destination des élèves de l'école maternelle et élémentaire.

L'usage de la calculatrice est interdit ; deux calculs, classiques, sont attendus.

Traitement du sujet par les candidats

Le sujet ne présente pas de difficulté particulière. Pour une grande majorité de candidats, il a été traité dans le respect de l'ordre des parties et des questions. La qualité des copies est satisfaisante, même si elles révèlent des fragilités diverses selon les candidats.

Les documents à exploiter sont nombreux, leur étude se fait au travers de 24 questions, 14 à visée scientifique et 10 relevant de la pédagogie ou de la didactique des sciences.

Le jury relève des copies où l'écriture, la syntaxe, ainsi que l'orthographe et la grammaire sont mal maîtrisées. Il est rappelé que des réponses précises et argumentées sont

attendues, car elles témoignent de compétences de communication indispensables à tout enseignant.

Les candidats ont tendance à ne pas analyser les informations apportées par les documents. Une part importante se limite à la description, voire à la simple paraphrase. Lorsque les questions exigent plusieurs éléments de réponse, il est fréquent que la réponse soit incomplètement renseignée.

Par conséquent, le jury recommande aux candidats de lire l'intégralité du sujet et de porter une attention aux verbes des questions.

Connaissances scientifiques liées au sujet

Elles sont globalement maîtrisées par les candidats. La première partie, relative aux sciences de la vie, est celle qui est le moins bien réussie. Certains candidats montrent parfois des connaissances inégales, ainsi, celles relatives à la phylogénie (notion d'attribut) sont très rarement maîtrisées. Le système circulatoire du moustique est peu cité, quant au système digestif, les réponses font état de lacunes importantes.

Dans la seconde partie, les données sont comprises et globalement bien exploitées. Si les candidats maîtrisent les relations de causalité, la différence entre corrélation et causalité fait souvent l'objet d'amalgames. Ceci est préoccupant au regard de la nécessité de former les élèves à l'esprit critique.

La troisième partie du sujet est la mieux réussie. Cependant, le jury regrette que des copies montrent que les candidats ont été déstabilisés par l'interdiction de la calculatrice. Ils n'avaient qu'à effectuer une soustraction, puis à diviser un nombre décimal par un nombre entier. Les unités ont parfois été oubliées. Masse, masse volumique et densité sont quelquefois confondues. La démarche technologique est rarement maîtrisée. L'annexe 1 n'a pas été utilisée avec efficacité, alors que des informations utiles aidaient les candidats à construire leurs réponses.

Il est donc conseillé aux candidats de maîtriser les concepts fondamentaux, lois et principes rattachés aux notions abordées durant les cycles 2 à 4, fussent-elles des sujets d'actualité. De longs développements approximatifs ne sauraient masquer un déficit de connaissances.

Démarche d'investigation, démarche technologique – étude d'un objet technique

Les copies font apparaître une maîtrise approximative de ces démarches. Elles sont parfois présentées de manière académique sans lien avec le sujet. Cela ne peut se limiter à une succession d'étapes, de procédures, sans qu'elles fassent sens pour les élèves. Le propos reste souvent général et peu en lien avec une situation de classe.

Les propositions d'activité témoignent quelquefois d'une méconnaissance de ce qui est réalisable à l'école élémentaire principalement en termes de matériel. Le matériel en classe ne peut être celui d'un laboratoire et les protocoles doivent être simples, l'élève doit être en mesure de comprendre ce qu'il fait et pourquoi il le fait. Il est indispensable de rendre l'élève actif. Les propositions se limitent trop souvent à des photographies ou des vidéogrammes. Lorsqu'un candidat fait une proposition de recours à un support, il doit compléter par une proposition d'exploitation de ce support. Un vidéogramme, par exemple, ne peut se suffire à lui-même. Autrement dit, le candidat doit inclure le recours au support choisi dans une démarche explicite et montrer ce qu'elle va apporter à la problématique étudiée.

Lorsque des productions d'élèves de différents cycles sont à analyser, il convient de les analyser au regard des représentations des élèves. Proposer des observations directes ou des manipulations sera une source de motivation pour les élèves qui renforceront les apprentissages. Il est indispensable que le candidat envisage la progressivité des notions et des compétences abordées au fil des cycles. Il est illusoire de penser que des élèves de grande section puissent légèrer des dessins ou schémas.

Conseils aux futurs candidats

- *Avoir une bonne connaissance des programmes et attendus des cycles 1 à 4*
- *Maîtriser scientifiquement les contenus enseignés, en particulier ceux de l'école maternelle et de l'école élémentaire, cela permettra une rédaction de réponses à l'aide d'un vocabulaire scientifique précis et rigoureux*
- *Savoir mettre en œuvre et rendre compte d'une démarche scientifique, d'une démarche d'investigation, d'une démarche expérimentale et/ou une démarche technologique*
- *Travailler la didactique et la pédagogie liées aux sciences, afin d'être en capacité de se projeter dans l'acte d'enseigner*
- *Distinguer objectifs d'apprentissage et compétences*
- *Lors de la rédaction de la copie, le candidat portera son attention sur les points suivants :*
 - o *la graphie et la présentation ;*
 - o *la rédaction des réponses : elles doivent être courtes et précises, en adéquation avec les verbes de consignes ;*
 - o *ne pas oublier des éléments de réponse lorsque la question est multiple ;*
 - o *la relecture de la copie afin de limiter les erreurs d'orthographe et de grammaire, prises en compte dans l'évaluation.*

Epreuve d'application Arts

Responsable de commission : Norbert MAISSE, IA-IPR

Le sujet proposait pour cette seconde année de l'épreuve écrite, une analyse critique d'une fiche de préparation concernant le domaine des arts plastiques au cycle 2, ainsi qu'une analyse critique de support de séance dans le domaine de l'histoire des arts au cycle 3.

Ces deux sujets ont été traités de manière parfois inégale, par manque de temps semble-t-il dans la plupart des cas.

La moyenne de l'épreuve est de 12,1/20. 94 candidats sur 308 obtiennent ou dépassent la note de 15, dont 19 se situent entre 18 et 20.

Des connaissances des textes et enjeux corrects

Les correcteurs soulignent une meilleure préparation des candidats à l'épreuve écrite que lors de la précédente session de 2022, qui était la première de la nouvelle maquette du concours.

D'une manière globale, les copies sont mieux construites sur le plan formel, avec une introduction, l'annonce d'un plan, le développement et une conclusion. Le contenu des copies est intéressant avec une approche de l'enseignement artistique argumenté sur le plan pédagogique, même si les connaissances didactiques restent souvent très succinctes.

Les correcteurs notent dans les très bonnes copies une maîtrise à la fois des enjeux de l'éducation artistique et culturelle ainsi que des compétences didactiques transversales, mais aussi une explicitation concrète à travers les propos du candidat dans la manière où il enseignerait les séances proposées en s'appuyant sur les transformations qu'il choisit tout en les argumentant. Enfin, quelques rares copies font une belle part à la différenciation pédagogique.

Des références aux documents à parfaire

En effet, nombre de candidats se contentent dans leur copie de décrire, parfois très sommairement, les documents proposés au regard d'une analyse au service d'un discours argumenté. La maquette du concours indique une liste d'œuvres dans chacun des trois domaines artistiques, œuvres sur lesquelles aucun candidat ne peut faire l'impasse.

Si les références à d'autres ressources, artistes ou œuvres externes au sujet, sont appréciées, elles n'ont été présentes que dans un trop petit nombre de copies.

Une lecture des sujets incomplète

Si les deux sujets proposés ont été traités dans la quasi-totalité des copies, il est à déplorer que le 2nd sujet dans le domaine de l'histoire des arts ait été trop souvent survolé, voire pas traité. Certains candidats ont par ailleurs présenté et traité le second sujet faisant référence à l'histoire des arts sous une entrée purement arts plastiques.

Nous rappelons aux candidats que les trois domaines artistiques arts plastiques, musique et histoire des arts sont convoqués dans les épreuves écrites d'application Arts.

Analyse d'une fiche de préparation

Les copies qui ont été valorisées sont celles qui ont fait apparaître une capacité à problématiser un contenu de séance, à le situer dans le cadre institutionnel (programmes et socle), celles qui ont fait apparaître des contre-propositions ou des prolongements intéressants, celles qui ont fait état de connaissances culturelles et artistiques, et qui ont démontré des capacités d'analyse. Il y a eu davantage de regard critique, parfois subjectif, qu'une véritable analyse objective, argumentée et faisant appel à des références complémentaires précises.

L'analyse de la situation proposée dans le sujet n° 2, la fiche de support de séance, devait intégrer les points suivants des programmes : identifier, analyser et situer. Les correcteurs ont apprécié dans certaines copies la présence de toutes ces dimensions.

Quelques recommandations pour les futurs candidats

- Effectuer une analyse d'une fiche de préparation ne consiste pas en la conception d'une nouvelle fiche de préparation
- Ecrire une introduction qui présente le sujet, la problématique et annonce le plan et une conclusion qui propose une synthèse de l'analyse et des prolongements possibles
- Penser à la pédagogie de projet et à la démarche de création
- Avoir une approche pluridisciplinaire cohérente
- Mobiliser le 3 piliers de l'EAC (acquisition de connaissances ; pratique artistique et scientifique ; rencontre avec les œuvres, les lieux de culture et les artistes et autres professionnels) ainsi que la charte de l'EAC et le PEAC
- Se relire pour corriger ses fautes de syntaxe, d'orthographe et de grammaire
- Rendre une copie lisible
- Traiter entièrement les deux sujets, quels que soient les domaines artistiques convoqués par ces sujets

PARTIE IV : LES EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Epreuve de l'oral de leçon en français et mathématiques

Durée de préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Français: 30 minutes, exposé de 10 à 15 minutes, suivi d'un entretien avec le jury

Mathématiques: 30 minutes, exposé de 10 à 15 minutes, suivi d'un entretien avec le jury

Coefficient 4. L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Responsables de commission :

Julia VUILLAUME – iEN référent français

Jacques ESCOT – IEN référent maths

Frédérique MATTES – IEN suppléant

L'épreuve de l'oral de leçon est structurée autour des deux domaines que sont les mathématiques et le français. Chaque domaine comporte ~~deux~~ un exposé à partir d'une consigne et d'un dossier, puis un temps d'entretien avec les membres de la commission.

L'épreuve doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat dans ces deux domaines, et pour l'ensemble des cycles de l'école primaire. **A ce titre, le jury recommande expressément aux candidats de prendre connaissance des programmes des cycles 1, 2 et 3.** Si une connaissance experte des programmes n'est pas attendue, le jury a pu constater que les connaissances relatives au cycle 1 (programme, enjeux, développement de l'enfant de 3 à 5 ans) étaient fréquemment insuffisantes. Par ailleurs, le jury recommande aux candidats la lecture des ressources institutionnelles tels que les documents Eduscol et les repères de fin d'année pour les niveaux de classe du CP au CM2. La lecture de ces éléments permettra en outre aux candidats de mieux identifier les enjeux des différents niveaux au sein des différents cycles. Cette épreuve permet aux membres des commissions d'apprécier la qualité réflexive des candidats lors des échanges de l'entretien.

Le jury établit diverses recommandations afin de permettre aux candidats de mieux se préparer, celles-ci concernent la forme (exposé et entretien) et le fond (contenu, connaissances).

Conseils aux candidats :

La forme de l'exposé

- La durée de l'exposé est établie à 10-15 minutes. Le jury recommande aux candidats de s'entraîner à la préparation de celui-ci. Un exposé d'une durée inférieure n'est pas pénalisé lors de l'évaluation, en revanche le jury déconseille au candidat de paraphraser les éléments du dossier, ou toute autre stratégie, qui viserait à gagner du temps.
- La ~~préparation de la~~ forme de l'exposé (débit de parole, structuration, durée) ne peut s'improviser. La préparation est donc essentielle afin de pouvoir compenser une situation de stress lié au concours.
- L'exposé constitue l'amorce de l'entretien, il est donc nécessaire qu'il soit structuré : introduction, développement et présentation de la séance, conclusion.
- Le candidat devra lire attentivement la consigne et prendre connaissance des documents du dossier. S'il n'est pas attendu que tous les documents soient utilisés dans la séance présentée, il est cependant attendu du candidat qu'il puisse expliciter les choix opérés (document non utilisé).
- La présentation des documents contenus dans le dossier ne doit pas se résumer à la lecture de l'auteur, le type de document et la date. Le jury attend, dès cette introduction, que le candidat puisse faire preuve d'analyse.
- Le candidat veillera à s'exprimer dans un niveau de langage clair et approprié au contexte du concours et du métier visé.

Le contenu des leçons – exposé et entretien

- La connaissance des enjeux des cycles 1,2 et 3 est essentielle.
- Le jury recommande aux candidats d'envisager des modalités pédagogiques variées (travail de/en groupe, ateliers, individuel, en binôme etc.) au service d'un objectif pédagogique clairement énoncé et de justifier ce choix. Par ailleurs, le candidat devra penser son rôle et sa place lors de ces différentes modalités. De fait, le candidat veillera à considérer l'activité de l'ensemble des élèves.
- Le jury recommande aux candidats de structurer la séance telle une fiche de préparation et que les attendus institutionnels soient mis en perspective. *Ne pas oublier que le jury recrute un futur professeur des écoles.*
- Le jury conseille aux candidats de s'appropriier les connaissances didactiques « de base » en français et mathématiques afin de mieux identifier les objectifs, les compétences visées et les difficultés possibles. Au même titre, le jury conseille aux candidats de prendre connaissance des guides institutionnels existants, ils synthétisent les enjeux didactiques et pédagogiques.
- La place du jeu et de la manipulation dans les apprentissages doit être considérée par les candidats pour l'ensemble du parcours scolaire de l'élève du cycle 1 au cycle 3.

- Le jury recommande aux candidats d'être en capacité de définir les termes employés et de connaître les enjeux pédagogiques induits. Par exemple : *prérequis, recueil de représentations, institutionnalisation, mise en commun, hétérogénéité, différenciation etc.*
- Le jury conseille aux candidats de définir les durées des différentes phases en adéquation avec la temporalité réelle d'une classe, du moins d'éviter des séances d'institutionnalisation de 3 minutes par exemple.

Le jury souhaite porter à la connaissance des candidats certains **écueils à éviter** lors de cette épreuve.

- Proposer des modalités pédagogiques éloignées de la réalité des classes : *une classe de petite section à 12 élèves n'est pas en adéquation avec la réalité, et ce même si cela permet d'envisager dans la proposition des ateliers avec quatre groupes de 3 élèves...*
- Les modalités envisagées dans la séance élaborée par le candidat ne sauraient se résumer à des tâches individuelles et un enseignement frontal. L'épreuve est basée sur l'élaboration de séances d'enseignement.
- **L'application d'une méthodologie, certes garante d'une structuration, n'est pas suffisante. Le jury attend de pouvoir apprécier l'enseignant en devenir, sa qualité d'analyse et de réflexion durant l'entretien.**
- Une séance qui évoquerait peu ou pas l'activité des élèves ne répond pas aux attentes de l'épreuve.
- L'utilisation de tous les documents du dossier, sans réflexion, n'est pas attendue. En revanche, la justification des choix est une attente du jury.

Le jury rappelle aux candidats que le cadre de l'entretien est celui d'un échange afin de pouvoir évaluer les capacités de réflexion et d'analyse du candidat. Dans cette optique, le candidat peut s'autoriser à réviser sa proposition, il pourra envisager des modifications de la séance proposée à la lumière des échanges.

Enfin, **le jury souligne le fait que l'objectif est de permettre à chaque candidat d'exprimer son potentiel en lien avec la posture et les connaissances d'un professeur des écoles en devenir, et cela dans un cadre bienveillant.**

DEUXIEME EPREUVE D'ENTRETIEN

L'épreuve comporte deux parties.

- La première partie (30 minutes) est consacrée à l'EPS, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

- La seconde partie (35 minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Durée de préparation : 30 minutes

Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignements.

Responsables de la commission :

Philippe SBAA et Isabelle RONGEOT – IA-IPR référent EPS

Brigitte PARRINI et Claire TOUGUI – IEN référent CSP

Le jury note que la grande majorité des candidats arrive préparée à l'épreuve.

Le jury attend une posture réflexive de la part du candidat, démontrant sa capacité à l'écoute et au dialogue. Le jury n'est pas à la recherche d'une réponse « juste » mais conduit le candidat, à partir de ses propositions, à produire des hypothèses et des pistes de réponses solidement argumentées. Pour cela, le candidat s'appuie sur des connaissances règlementaires et institutionnelles.

Tout au long de l'épreuve, le jury est attentif à la capacité du candidat à s'exprimer : fluidité de son propos, niveau de langue employé et clarté de l'expression.

De même, le candidat, à travers sa prestation, fait connaître et partage son niveau d'adhésion aux valeurs de la République.

1. ENSEIGNEMENT DE L'EPS

Le jury souligne un niveau de préparation inégal des candidats. Il note la totale utilisation chez les meilleurs candidats des 15 minutes d'exposé. Il est attendu du candidat qu'il ne se limite pas à un ensemble de généralités concernant l'EPS mais qu'il traite l'activité physique, qu'il choisit, dans la logique du champ d'apprentissage. Il problématise le sujet en identifiant les obstacles aux apprentissages rencontrés par les élèves, propose des situations précises pour y remédier. Il envisage le temps de la séance et il est capable de

la recontextualiser au sein d'une séquence d'apprentissage plus longue (au moins une dizaine de séances).

Cadre de l'épreuve :

Les candidats exposent leur réponse au sujet pendant au plus 15 minutes puis sont interrogés par le jury sur le reste de la durée de l'épreuve, fixée à 30 minutes. Lorsque le candidat n'utilise pas l'entièreté des 15 minutes, le reliquat est reporté sur le temps d'échange, de sorte que la totalité de l'épreuve (présentation et échange) ait une durée de 30 minutes.

Les sujets proposés :

Les candidats doivent traiter un sujet posé par le jury, libellé selon une structure identique pour toutes les interrogations, qui précise le contexte d'enseignement :

- le niveau de cycle et la classe ;
- l'objectif d'acquisition ou l'attendu de fin de cycle des programmes ;
- le constat d'un problème à caractère didactique et/ou pédagogique précis portant sur une observation des réponses que font les élèves au cours d'une situation d'apprentissage.

Les activités retenues :

Les activités retenues comme support des sujets proposés aux candidats sont les suivantes:

- Les activités athlétiques (les courses et les lancers),
- La natation
- Les jeux et les sports collectifs,
- Les danses (danse de création ou rondes et jeux dansés).

Quelques exemples de sujets sont annexés à ce rapport.

Ce qui est attendu du candidat :

Il est demandé aux candidats d'identifier le champ d'apprentissage au regard de l'attendu de fin de cycle libellé dans le sujet.

Le candidat est libre du choix de l'activité physique support pour résoudre le problème identifié. Cette liberté de choix théorique est cependant contrainte par le contexte d'enseignement et l'attendu de fin de cycle. Quoiqu'il en soit les candidats sont invités à justifier leurs choix pédagogiques et didactiques.

Le jury attend des candidats qu'ils puissent, dans les réponses des élèves, identifier les aspects moteurs, développementaux et psychosociaux.

Le questionnement balaie les champs retenus par l'arrêté du 25 janvier 2021 : d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

Les prestations des candidats

Les meilleurs candidats savent analyser le sujet posé dans toutes ses dimensions et extraire une problématique claire et pertinente par rapport au constat décrit dans le sujet. Ils annoncent et développent un plan d'exposé structuré. A l'inverse, une lecture superficielle et l'absence de problématique formalisée conduisant à des propositions pré-formatées ou génériques, voire hors-sujet, ne sont pas recevables.

Dans le domaine de l'expression orale, le jury fait le constat d'un bon niveau des candidats, avec cependant la nécessité de développer encore la maîtrise du vocabulaire spécifique à l'éducation physique et sportive.

Le jury constate parfois un écart entre le niveau d'expression du candidat pendant son exposé et celui de l'entretien. La stratégie d'un exposé, trop préparé, voire formaté, dessert fortement le candidat.

L'entretien est mené par le jury avec l'intention d'instaurer un dialogue avec le candidat en dépassant la simple succession de questions – réponses. Dans ce dialogue, le candidat doit faire preuve d'écoute, prendre en compte les questions posées et les hypothèses de réflexion suggérées par le jury. Les questions renvoient à plusieurs champs d'interrogations et invitent à une réflexion systémique.

Les propositions faites par le candidat gagnent en pertinence si elles s'appuient sur des observations issues du terrain (observation de leçons d'EPS : stages, vidéos...).

Dans un temps contraint, le jury n'attend pas de réponse unique. Les propositions du candidat doivent être précises, concises et argumentées afin de pouvoir étendre le questionnement à tous les champs d'interrogation de l'épreuve.

Au travers de leur exposé et de l'entretien qui suit, les candidats doivent exprimer leur meilleur niveau de connaissance de la discipline EPS dans ses multiples dimensions :

- institutionnelles : textes réglementaires, socle, programmes ;
- didactiques : objets d'enseignement, contenus d'apprentissage, progressivité des apprentissages ;

- pédagogiques : formes d'organisation, dispositifs d'apprentissages retenus, différenciation, liens avec les autres disciplines, et avec la maîtrise de la langue en particulier ;
- éducative : enjeux éducatifs, rôle dans la réussite scolaire, importance dans le développement de l'élève et dans la construction de sa culture physique et artistique et de la contribution dans l'éducation à sa santé.

Les contenus d'enseignement ne doivent pas se limiter aux seuls bienfaits de l'activité physique. Au-delà de la motricité, la proposition du candidat doit aussi envisager les dimensions méthodologiques et sociales.

Les candidats admis présentent, comme l'invite le sujet, une ou plusieurs situations d'apprentissage au cours d'une séance, visant à résoudre le problème rencontré par les élèves. Cette séance peut s'insérer au sein d'une séquence d'apprentissage pour construire durablement des compétences. Une stratégie d'enseignement explicite sera annoncée.

Les situations mises en place doivent être différenciées et adaptées au niveau des ressources des élèves. Le fait de montrer en quoi ces contenus d'enseignement permettent à l'élève de développer les compétences des programmes EPS et du socle commun, pour les maîtriser, ne peut que valoriser la prestation du candidat. En l'absence de ces précisions, le jury pourrait penser que « la magie de la tâche » ou l'effet escompté du temps de pratique suffisent à engendrer les transformations envisagées.

Les propositions pédagogiques et didactiques formulées tiennent compte de l'âge des élèves et s'appuient sur des connaissances scientifiques adaptées et maîtrisées du développement et de la psychologie de l'enfant.

Le jury invite aussi les candidats à établir des liens entre l'EPS et les autres disciplines ou domaines d'enseignement. Les meilleurs les envisagent dans leur réponse et montrent ainsi une prise en compte de la globalité de l'élève tout en tissant des ponts enrichissants avec les autres disciplines.

Le candidat admis présente les conditions d'une pratique de l'EPS en toute sécurité, de manière active et passive. L'intégrité physique et affective des élèves doit être préservée. La question de la sécurité ne peut être éludée par le candidat.

La démarche pédagogique adoptée intègre également le rôle du maître dans les apprentissages, ses types d'interventions et de régulations.

Le jury note à nouveau la difficulté récurrente des candidats à appréhender les sujets relatifs au cycle 1 notamment au niveau de la connaissance des capacités motrices,

cognitives, sociales et langagières des élèves de cet âge. Il recommande aux futurs candidats l'observation des élèves de maternelle pour mieux appréhender le domaine « agir s'exprimer comprendre à travers les activités physiques ». Ceux-ci doivent être capables de décrire l'activité des élèves de trois à six ans et d'envisager les obstacles qu'ils rencontrent sur les plans moteurs, cognitifs, affectifs et sociaux dans les différentes activités.

Exemples de sujets proposés lors du CRPE 2023

Exemple N°1

- Contexte d'enseignement
 - Cycle : 1
 - Niveau de classe : petite section (PS)
- Objectif d'acquisition : courir, sauter, lancer de différentes façons dans des espaces et avec des matériels variés, dans un but précis.

Constat : vous proposez des jeux de courses. Vous constatez que certains élèves se désintéressent du jeu, s'arrêtent de courir et font autre chose.

Après avoir identifié l'objectif du programme et l'activité physique concernée, vous proposerez une ou plusieurs situations d'apprentissage que vous détaillerez, au sein d'une séance, permettant à ces élèves de maintenir leur engagement dans le jeu.

Vous justifierez vos choix pédagogiques et didactiques. Vous situerez vos propositions au sein d'une séquence d'apprentissage.

Exemple N°2

- Contexte d'enseignement
 - Cycle : 2
 - Niveau de classe : cours élémentaire première année (CE1)
- Attendu de fin de cycle : dans des situations aménagées et très variées : s'engager dans un affrontement individuel ou collectif en respectant les règles du jeu.

Constat : après quelques séances d'un jeu collectif avec ballon, vous constatez que la majorité des élèves se concentre autour du ballon en formant des « grappes » sans progresser vers la cible.

Après avoir identifié, le champ d'apprentissage et l'activité physique concernée, vous proposerez une ou plusieurs situations d'apprentissage que vous détaillerez, au sein d'une séance, permettant de progresser collectivement vers la cible.

Vous justifierez vos choix pédagogiques et didactiques. Vous situerez vos propositions au sein d'une séquence d'apprentissage.

Exemple 3

- Contexte d'enseignement
 - Cycle : 3
 - Niveau de classe : cours moyen première année (CM1)
- Attendu de fin de cycle : mesurer et quantifier les performances, les enregistrer, les comparer, les classer, les traduire en représentations graphiques.

Constat : lors des premières séances au cours desquelles les élèves ont pratiqué des activités de lancers, vous constatez qu'ils lancent de différentes manières en s'intéressant uniquement aux résultats de leurs lancers.

Après avoir identifié le champ d'apprentissage et l'activité physique concernée, vous proposerez une ou plusieurs situations d'apprentissage que vous détaillerez, au sein d'une séance, permettant à chaque élève de réaliser des progrès et d'en comprendre les causes.

Vous justifierez vos choix pédagogiques et didactiques. Vous situerez vos propositions au sein d'une séquence d'apprentissage.

2. MOTIVATION DU CANDIDAT ET APTITUDE À SE PROJETER DANS LE METIER.

2.1 Remarques générales

Constats :

- Les candidats prennent très à cœur cette partie de l'épreuve, tout le temps imparti est utilisé et la majorité des candidats entre dans l'échange.
- Pour la plupart des candidats, les capacités d'analyse et de synthèse sont satisfaisantes.

Attendus du jury :

- Le candidat démontre sa capacité à appréhender la posture de fonctionnaire. Le jury attend que le candidat envisage et incarne au quotidien les valeurs de la République.
- Le candidat fait part de l'organisation et des enjeux du système éducatif, tout particulièrement à l'école primaire.
- La capacité à inscrire l'enseignement du premier degré dans le continuum avec le second degré (liaison école-collège, réseau REP et REP +, connaissances du cycle 4...) est appréciée.

- La dimension collective du métier est appréhendée, surtout dans la partie traitant les situations professionnelles.

Points de vigilance :

- Le jury attire l'attention des candidats sur l'importance de dépasser leur vécu scolaire comme unique objet de motivation à exercer ce métier.
- La capacité des candidats à élargir leur réflexion en s'appuyant sur le « bon sens » ne suffit pas toujours. Il est nécessaire de construire une réponse prenant en compte les droits et devoirs du professeur et des éléments réglementaires.

2.2 Présentation du candidat et échanges avec le jury

Constats : La polyvalence du métier est comprise, elle fait souvent partie du critère de choix du métier.

Attendus du jury : Les candidats établissent des liens entre leurs différentes expériences et les compétences du référentiel métier.

2.3 Réponses aux deux situations professionnelles :

- La plupart des candidats font référence aux **valeurs de la République** et au **principe de Laïcité**. Ces valeurs sont connues, mais la charte de la laïcité, son rôle et son utilisation ne sont pas toujours cités. Le candidat doit être en mesure de définir concrètement les concepts et les valeurs qu'il énonce.
- Le jury attend une connaissance et un positionnement clair vis à vis des **textes institutionnels**. Les situations professionnelles, prétextes aux échanges, ont pour but de mesurer la capacité à effectuer des **choix justifiés** et éventuellement, à s'appuyer sur des aides appropriées. Il s'agit avant tout d'apprécier le potentiel du candidat à mobiliser des ressources pertinentes, plutôt qu'à mémoriser des connaissances formelles.
- La mise en œuvre dans les enseignements proposés n'est possible que si le candidat fait **partager ces valeurs**. De manière générale, au-delà d'un discours formel, il est attendu du candidat qu'il témoigne d'une conviction étayée relative à ces valeurs. L'enseignement moral et civique est proposé systématiquement. Cela est pertinent uniquement si au-delà des connaissances, les compétences sont abordées de manière transversale (règles de vie, rapport à la loi, vivre ensemble, apprendre ensemble, créer une communauté d'apprentissage et dans toutes les disciplines...).
- **La notion d'équipe** et de travail en lien avec le directeur est généralement bien évoquée. Cependant, le jury valorise des propositions effectives et réalisables sur le terrain qui dépassent le seul cercle de l'école et incluent les partenaires. La

dimension de coéducation dans le métier d'enseignant ne peut être méconnue. Les meilleurs candidats citent les différentes instances, les projets d'école.

- Il est nécessaire que le candidat formule des **propositions concrètes**, ce point est incontournable pour mesurer sa capacité à se projeter dans un environnement de travail réaliste. Le jury attend du candidat qu'il opère un recul nécessaire à l'**analyse** des spécificités des différentes conditions d'exercice du métier. Ainsi, les propositions émises sont adaptées au mieux au **contexte d'exercice** (éducation prioritaire, milieu rural...) Pour le candidat qui possède déjà une expérience de l'enseignement dans un contexte particulier, il importe qu'il puisse le dépasser afin de proposer d'autres pistes adaptées à d'autres environnements.
- Une bonne connaissance des modalités de **différenciation pédagogique**, proposées aux élèves en fonction de besoins identifiés, constitue la base d'une pratique adaptée à la diversité des élèves.

Point de vigilance :

- La notion de **liberté pédagogique** est souvent perçue comme un aspect positif du métier. Néanmoins, elle doit être envisagée dans le respect des cadres institutionnels (programmes, règlement intérieur, projets d'école...)

3. STATISTIQUES EPREUVE 2

CRPE public – Session 2023 - Oral 2			
Concours	Moyenne par domaine		Moyenne oral 2 sur 20 points
	EPS sur 10 points	Projection dans le métier sur 10 points	
Externe	05,92	07,04	12,97
2nd concours interne	04,89	05,95	10,84
3 ^{ème} concours	06,55	07,78	14,33

Epreuve LVE CRPE 2022

Epreuve orale facultative de langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien)

Durée de préparation: 30 minutes.

Durée de l'épreuve: 30 minutes.

L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission.

Responsables de commission :

Pascal GRAND – IA-IPR Allemand

Pascale DEPUYDT – CPD référent sujet anglais

Christine MINETTO – IA –IPR anglais

Laurent MERY – IA-IPR anglais

Sandrine GALVEZ – IA-IPR espagnol

Elisabeth LINET – IA-IPR italien

En attente